



## Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 10

No. FDS : 321504  
V003.0

BONDERITE C-AD CD known as Synergic CD

Révision: 10.07.2015

Date d'impression: 06.06.2016

Remplace la version du: 23.09.2014

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

BONDERITE C-AD CD known as Synergic CD

#### Contient:

Alcools en C8-10, EO/PO~

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Produit pour le traitement des surfaces dans l'industrie

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Technologies France S.A.S

Rue de Silly 161

92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

Lésions oculaires graves

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Catégorie 1

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

**Mention de danger:** H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**Conseil de prudence:** P280 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.  
**Prévention**

**Conseil de prudence:** P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
**Intervention** P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Alcools en C8-10, EO/PO~ 68603-25-8		40- 60 %	Eye Dam. 1 H318
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	203-489-0 01-2119539582-35	5- < 10 %	Eye Irrit. 2 H319 Skin Irrit. 2 H315

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"  
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

#### Indication des composants selon 648/2004/CE

> 30 % agents de surface non ioniques

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau:

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

#### Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

#### Ingestion:

Boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, administrer un agent antimousse (Sab Simplex), consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

carbon dioxide, mousse, poudre  
Jet d'eau pulvérisée

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un équipement de sécurité.

**Indications additionnelles:**

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ventiler suffisamment les lieux de travail.  
Voir le conseil à la section 8.

**Mesures d'hygiène:**

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.  
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

**Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.**

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Ne conserver que dans le conditionnement d'origine.  
Stocker l'emballage dans un lieu fortement aéré.  
Maintenir les emballages fermés hermétiquement.  
Stocker dans un endroit frais et à l'abri du gel.  
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.  
Ne pas stocker avec des oxydants.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit pour le traitement des surfaces dans l'industrie

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour  
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
2-méthylpentane-2,4-diol 107-41-5 [HEXYLÈNEGLYCOL]	25	125	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL

#### Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	Eau douce					0,429 mg/L	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	Eau salée					0,0429 mg/L	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	Eau (libérée par intermittence)					4,29 mg/L	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	STP					20 mg/L	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	Sédiments (eau douce)					1,79 mg/kg	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	Sédiments (eau salée)					0,179 mg/kg	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	terre					0,11 mg/kg	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	oral					100 mg/kg	

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		98 mg/m <sup>3</sup>	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		14 mg/m <sup>3</sup>	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		49 mg/m <sup>3</sup>	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2 mg/kg p.c. /jour	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		49 mg/m <sup>3</sup>	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		3,5 mg/m <sup>3</sup>	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		25 mg/m <sup>3</sup>	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1 mg/kg p.c. /jour	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1 mg/kg p.c. /jour	

**Indice Biologique d'Exposition:**

aucun(e)

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Remarques sur la conception des installations techniques:  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

**Protection respiratoire:**

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2.

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

**Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

**Protection des yeux:**

Lunettes de protection étanches.

**Protection du corps:**

vêtement de protection approprié

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide clair jaune clair
Odeur	pas de déclaration
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit)	7,5 - 8,5
Point initial d'ébullition	> 100 °C (> 212 °F)
Point d'éclair	Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur (50 °C (122 °F))	< 100 mbar
Densité (20 °C (68 °F))	1,005 - 1,025 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Miscible
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

### 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réaction avec les oxydants puissants.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

### 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

#### Irritation de la peau:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation cutanée.

#### Irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

#### Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	LD50	4.100 mg/kg	oral		rat	

#### Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode

#### Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode

## SECTION 12: Informations écologiques

#### Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

#### Autres effets néfastes:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

### 12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologi ques	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	LC50	> 1.000 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	EC50	3.200 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	NOEC	> 429 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC50	> 429 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

**12.2. Persistance et dégradabilité****Persistance et dégradabilité:  
Dégradation des tensio-actifs**

La biodégradation des agents de surface faisant parties du produit satisfait aux demandes du Règlement relatif aux Détergents de l'UE (CE/648/2004)

Les tensio-actifs contenus dans le produit sont primeurement biodégradables en moyenne au minimum à 90 %.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5		aérobie	90 %	ISO 10708 (BODIS-Test)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol**

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	0,58					

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
2-Méthyl-2,4-pentanediol 107-41-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'y a pas de données.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Nettoyant recommandé:

Nettoyage de l'emballage à l'eau.

Code de déchet

EWC/EAK 070608

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU**  
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies**  
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**  
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.4. Groupe d'emballage**  
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.5. Dangers pour l'environnement**  
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (EU)	0 %
--------------------	-----

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

### Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

N° tableau des maladies professionnelles:	84
N° fiche INRS:	167
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

## SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

### Éléments d'étiquetage (DPD):

Xi - Irritant



### Phrases R:

R41 Risque de lésions oculaires graves.

### Phrases S:

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés